REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole, instituée par arrêté du 10 juin 1991 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche au secrétariat général (BE2FR)
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau de gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Marc JOUMIER adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Bernard MOINE	PLPA hors classe	FSU
Madame Isabelle DANE-SEOSSE	PLPA hors classe	FSU
Madame Angélique BOURDALLE	PLPA	FSU
Monsieur Stéphane BARNINI	PLPA	FSU
Monsieur Paul MOUSSET	PLPA	FO

Membres suppléants

Monsieur Joël SYLVESTRE	PLPA hors classe	FSU
Madame Véronique AUBIN	PLPA hors classe	FSU
Madame Sarah HADER	PLPA	FSU
Monsieur Vincent FOUQUE	PLPA	FSU
Monsieur Luc SEAUVE	PLPA	FO

Article 2 – L'arrêté du 20 janvier 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 13 MARS 2017

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC